

Un territoire qui valorise ses potentiels économiques

VOCATION : Un territoire qui valorise ses potentiels économiques

Le territoire du Parc est placé, sur le plan économique, sous l'influence des agglomérations de Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer et Dunkerque, qui concentrent l'essentiel des emplois de service et des emplois industriels.

Les déplacements domicile-travail, très nombreux et très complexes, vers les agglomérations et entre les différents bassins d'emplois du littoral, attestent de cette attractivité extérieure sur le territoire, que renforcent les liaisons ferrées à grande vitesse entre le littoral et la métropole lilloise.

Plus on s'éloigne des pôles urbains, plus le taux d'activité dans les communes est faible.

Le territoire offre cependant un nombre d'emplois significatif autour des activités industrielles traditionnelles (verre, papier, ciment, carrières, ...), des pôles urbains et bourgs ruraux, du tourisme et de l'agriculture.

Son dynamisme économique est cependant tempéré par la fragilité de certains secteurs d'activités, dans l'industrie notamment, qui fait craindre un accroissement rapide du niveau de chômage.

Les acteurs économiques et politiques se mobilisent donc pour tirer le meilleur parti des atouts du territoire, en se fondant sur ses savoir-faire, son positionnement régional et les qualités de sa desserte routière, ferroviaire, fluviale et maritime.

La charte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ne s'attache pas à reprendre l'ensemble des éléments des stratégies de développement économique, lesquelles ont d'ailleurs leur spécificités selon les bassins d'emploi. Elle a pour ambition de renforcer et de fédérer les activités économiques liées au territoire, dans le respect des orientations patrimoniales de la charte.

Elle se fonde donc sur trois axes qui ont un lien direct avec les caractéristiques du territoire et les grandes missions des Parcs naturels régionaux :

- la prise en compte de l'environnement par les acteurs économiques
- la valorisation des potentiels du territoire liés à l'accueil des personnes
- les activités liées à l'agriculture.

Les politiques qui seront mises en œuvre dans ce cadre s'inscriront en cohérence avec les enjeux définis au Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) , qui se décline en divers programmes (création et transmission d'entreprises, développement de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, pôles de compétitivité et d'excellence, ...). Ce

schéma fait l'objet de contractualisation à l'échelle de chacun des trois Pays concernés par le Parc, au sein des Plans locaux de développement économique (PLDE) et prend en compte les mutations économiques des territoires.

Le Syndicat mixte de la Côte d'Opale constitue également un cadre du dialogue des principaux acteurs économiques du littoral, dont font partie les Chambres consulaires, qui ont récemment opéré leur rapprochement.

1. Pages

- [Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial](#)
- [Conforter l'économie résidentielle](#)
- [Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale](#)